

	PAGE.
<b>Prévention des crimes de violence</b> [BILL 77]—	
Lu la troisième fois et passé ( <i>M. Mackenzie</i> ).....	2487
<b>SUBSIDES—EN COMITÉ—</b>	
<b>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 1878</b> .....	2494
Crédits 208 à 225 votés.	
<b>AFFAIRES DU GOUVERNEMENT—Ordre rescindé</b> .....	2512
<b>Timbres sur billets promissoires</b> [BILL 43]—	
Ordre rescindé et bill retiré ( <i>M. Laurier</i> ).....	2512
<b>Colonisation des terres fédérales</b> [BILL 32]—	
Ordre rescindé et bill retiré ( <i>M. Mills</i> ).....	2512
<b>Transport des terres, etc.</b> [BILL 47]—	
Ordre rescindé et bill retiré ( <i>M. Mills</i> ).....	2512
<b>Falsification des substances alimentaires</b> [BILL 76]—	
Lu la troisième fois et passé ( <i>M. Laurier</i> ).....	2512
<b>Message de Son Excellence—</b>	
<b>AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE</b> .....	2512
<b>Vente de boissons enivrantes</b> [BILL 75]—	
Lu la troisième fois et passé ( <i>M. Mackenzie</i> ).....	2513
<b>Ecoles du Manitoba</b> [BILL 78]—	
Lu les première et seconde fois ( <i>M. Mills</i> )..	2513

---

MARDI, 7 MAI.

**CHEMIN DE FER DU CANADA CENTRAL—Proposé—**

“ Que cette Chambre ratifie l'arrêté du Conseil du 18 avril 1878, concernant une subvention à la compagnie du chemin de fer du Canada Central, passé sous l'autorité d'un acte pour pourvoir à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, 37 Vict., chap. 14.”—(*M. Mackenzie*).....

514

**Proposé comme amendement—**

“ Que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la dite motion, soient biffés, et remplacés par les suivants :—

“ Dans l'opinion de cette Chambre aucune subvention ne devrait être votée à la compagnie du chemin de fer du Canada Central pour la construction d'un chemin de fer destiné à joindre le terminus est du chemin de fer Canadien du Pacifique ou l'embranchement de la Baie Georgienne du dit chemin de fer, à moins que la compagnie ne s'engage à accorder des droits de circulation, à des conditions sujettes à l'approbation du Gouverneur en Conseil, à tous les chemins de fer se raccordant avec le dit chemin de fer, conformément aux dispositions de l'Acte du chemin de fer du Pacifique de 1874.”—(*M. Cameron*).....

2531